

Rivière-Quelle le 5 Janvier 1839

Monsieur

J'ai l'honneur de vous écrire pour prendre un avis de vous
pour voir s'il y a quelque moyen à une insulte
qui m'a été faite le 5 du présent mois de la cour
des commissaires de la Rivière-Quelle par Mr
le greffier Mr. Pierre Garon. J'avais une cause
avec la fabrique de la Rivière-Quelle pour mon banc
dans l'église dans ma défense en parlant poliment
Mr. Garon me traita de vent saoué et plus
de 50 à 60 personnes. Sa crève animal et après
il lui répondit suivant ma cause il me dit
encore ferme ta sa crève geule si tu la ferme
pas je vais te la fermer voilà des paroles
qui terni mon caractère à qui plusieurs
m'ont conseillé de prendre un avis de vous
pour voir s'il y a quelque moyen de lui faire
quelque chose. Car moi si j'ai quelque
droit

contre lui pour qu'il s'en dise devant L'aveur
et qu'il me dédomage de cette insulte il vous
plaira sil vous plait de m'en faire une réponse
si j'ai quelque avantage contre lui dans cette
Cour il y a aucune ordonnance de plus Mr. une autre
consulte avous demandez aussi j'ai été pour
suivre pour la rente de mon banc un commis
saire a décidé si je payoit pas de ci à 8 jours
que mon banc serait vendu, Mr. le commis
saire de ces petites cause à tel endroit de com
mandé de vendre un banc dans l'église qui est
un fond. les deux autres commissaires n'ont
pas parlé il sont marquilliers tout le seul
il y en a qu'un qui a fait cette fois de vendre
le banc je vous demande votre avis sur cela
et me le venez plus vite possible car mon banc
est a la vente le 6 de ce mois. Je voudroit savoir
si les commissaires de Compagnie ont droit
de faire vendre les banc dans l'église pour la
rente échue, sil ont pas droit vous allez avoir
cela en main ainsi pour l'insulte de Mr. Baron
Car il y a l'argent à gagner a l'église et chez
Mr. Baron, pour moi je ne suis pas riche
voilà a quoi il ~~suff~~ se fie que je ne pour
suivre pas sil y a le moyen je veut faire
voir que j'ai le droit. les petites cause
La il font comme il t'attend il y a pas de soins
Le ne vous envoie pas d'argent pour vous demander
c'est de vous avis si j'ai droit vous aurez cela
en main et pour votre avis je vous payez que
cela

que dans le mois d'Avril ou Juin mais j'aille voir
M^r Bonenfant le Prêtre qui est mon neveu, tâchez
trouvé un moyen que je puisse leur faire quelque
chose pour l'insulte et pour mon banc et dit
vous plait m'écrire au pitot s'il y a quelque droit
et la manière qu'il faudra se mettre en
pour l'insulte et le banc écrivez moi cela
vous serez bien payé après l'avis de plusieurs
Messieurs en loiz mon conseil de conseil
de ne pas laisier cela de même si vous m'indonnez
pas votre avis j'y enverrai à un autre avocat
si vous me faite l' réponse bonne je montrerez
votre l'insulte à M^r Jaron et au commissaire
pour le banc, Lesuis M^r Bonenfant par

Serviteur

P. Bonenfant

le banc que j'ai dans leglise
J'en ai pas d'acte quand j'ai achete
il ma marquez que mon oncle M^r le curé et l'achat
du banc les autres bancs ou des actes. Comme par d'acte
il ont peut être pas le droit de vendre dit vous plait
m'indonnez votre avis. C.B.
L' réponse par la poste
prochaine avant le banc payez

Félicie Lisette Guénier Avocat

à Québec

J